[illegible] ... au vote nominal a produit le résultat suivant : pour l'affirmative MM. Vienne, Pepin, Avery, Busson, Taney, Avery, Rogers, [illegible], Lewis et Gardère.

[illegible] en considération l'ordonnance [illegible] charrettes, barges, bateaux plats et embarcations présentée par M. Vienne et mise à l'ordre du jour par cette séance. Ladite ordonnance est lue article par article.

L'article 1er avec un amendement de M. Avery et un sous-amendement de M. Pepin, a été adopté. L'appel nominal demandé a produit le résultat suivant :

Pour MM. Pepin, Avery, Hepp, Leeds, S. S. [illegible] Vienne. Contre Gardère.

[illegible] sans discussion.

[illegible] de M. Vienne l'article 3 a été rejeté. [illegible] section additionnelle qui a [illegible] et qui remplace l'article 3 rejeté.

[illegible] l'ordonnance ainsi amendée a été [illegible].

[illegible] l'appel nominal demandé [illegible] résultat suivant :

[illegible] MM. Pepin, Avery, Leeds, [illegible] Vienne. Dans la négative, MM. Lewis et [illegible].

ORDONNANCE

[illegible] Charrois, Barges, Bateaux plats, Embarcations, etc.

[illegible] dorénavant les droits de [illegible] toutes barges, bateaux [illegible] embarcations [illegible] 70 pieds ou [illegible] $12 [illegible] $6 [illegible] $3

[illegible]

J. REYNES, secrétaire.

[illegible] DE LA NOUVELLE-ORLEANS
ORDONNANCE

[illegible]

[illegible] au dépôt [illegible] 12 lots [illegible] 10 cents [illegible] 25 lots [illegible] 80 cents [illegible]

[illegible]

[illegible] Ed. BUISSON, Président.
[illegible] 1843.
[illegible] WM. FRERET, Maire.
[illegible] 1843.

CANDIDATS.

[illegible] la Paroisse Jefferson [illegible] FORTIER

[illegible] HABITATION [illegible]

[illegible] FOSDICK & BRO. [illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Yorkshire, Esch, Liverpool, Gardiner, Sager & co
[illegible] Cette, A Kearney & co
Caledonia, Varney, Cette, do
Rockingham, Penhallow, Liverpool, L H Gale
Brick Fire, Williams, Charleston, P C De Peyster
Generoso, Pepet, Havane, J Frois & co
[illegible] Alexander, Armstrong, Pensacole, T C Twichell
[illegible] Courtney, Saintmarc, A G Cellain & co

ARRIVES.

Bateau le remorqueur Star, Heaton, des Passes
Navire Chaos, Larkin, de Liverpool
Navire Asia, Bangs, de Liverpool.
Steamer Lewis, Clark, Louisville.
" Feliciana, Russell, Louisville
" Ohio Belle, Jones, Cincinnati.
" Alex Scott, Swan, St Louis.
" Fashion, Fullerton, Mobile.
" Neuvième, Morgan, Mobile
" Clipper, Laurent, Bayou Sara.
" Caspian, Freeland, St. Louis.

DERNIERES DATES.

New York	mai 31	Londres	mai 4
Boston	mai 30	Liverpool	mai 4
Baltimore	juin 1	Paris	mai 2
Washington	juin 1	Havre	mai 2
Philadelphie	juin 1	Bordeaux	avril 24
Charleston	juin 3	Vera-Cruz	mai 21
Havane	mai 27	Mexico	mai 10
Galveston	mai 31	Tampico	mai 10

SALSEPAREILLE DE SANDS.

PERTE d'appétit, indigestion, maux de cœur, gastrite, ou inflammation de l'estomac, toutes ces maladies proviennent de la même cause—de la sécrétion morbide du suc gastrique et de la bile. Viennent ensuite l'acidité de l'estomac, les éructations, le malaise après les repas, les oppressions, les maux de tête, les nausées, l'agitation nerveuse et autres diverses souffrances particulières connues du malade seul. Pour tous ces maux, un nouveau remède a été pour la consolation de l'humanité souffrante, depuis l'apparition de la SALSEPAREILLE DE SANDS, qui est une composition purement végétale. Ce spécifique pénètre dans la circulation, et se met ainsi en contact avec les germes des maladies, et les détruit en déplaçant les matières morbides et en étendant son influence salutaire à toutes les parties du corps. La réaction générale que ce spécifique occasionne fait succéder la santé et la vigueur à la débilité et aux maladies.

Pour plus amples détails, voir les divers avis dans ce journal et autres.

Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, [illegible] en granit, 273, encoignure Broadway et Chambers [illegible] New York.

A vendre aussi, en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue St. Charles, No. 12, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 64, rue de Chartres, et par Stickles et Co. No. 40, rue du Canal, par Duffilho, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

Nota. Demandez la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 7 juin

Le navire WINDSOR CASTLE sera expédié aujourd'hui. Les chargeurs sont priés d'envoyer leur manifeste à la Douane avant 11 heures A. M.
9 juin L. H. GALE, 93, Commune.

Les chargeurs par le navire SLENDOVER pour Anvers sont invités à porter leur manifeste aujourd'hui avant 11 heures à la Douane.
9 juin L. H. GALE, 93, Commune.

Le navire Tippecanoe, du Havre, est actuellement en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont invités à retirer leurs permis dans les cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins de la Douane. L. H. GALE,
6 juin 93, Commune

LOIS DE L'ETAT,

Passées à la dernière Législature.

A vendre à la Librairie de Lelièvre, et au Dépôt de Morgan, au Merchant's Exchange.

AVIS AUX DAMES.

P. LEVASSEUR, encoignure Ste Anne et Bourbon, a l'honneur d'informer les dames qu'il vient de recevoir par le navire Tippecanoe, un grand assortiment de marchandises nouvelles, tels que jaconats deuil, dito, jemi deuil, de tarlatane, du riche, balzorines, organdis, mousselines pour robes, Mousselines suisses de toutes qualités, du broderies, de brodes, 38 mérinos, do pour rideaux et pour moustiquaires, cotonnades, guinghams et un choix de mouchoirs imprimés, du blanc pour enfants. Ledit P. L. [illegible] marchandises avant la fin de la saison déjà avancée, les vendra à des prix réduits.
6 juin

PERDU OU EGARE.

UN billet fait par Agricole Delamotte, à l'ordre de Julia Boutté[?], pour la somme de $540, payable le 1er. [illegible] 1841, et un autre de la somme de $500 payable le [illegible] 1842. Ces deux billets ont été [illegible] passés à l'ordre de V. Decaux & Noel. La personne qui les aurait trouvés est invitée à les remettre à Mde Vve DECAUX exécutrice,
2 juin 34 1p4 96, rue de Chartres

A LOUER, A DES PRIX TRES BAS, par L. Garnier, 97, Vieille Levée.
Deux Magasins rue Conti,
Une Maison rue du Canal,
Un Magasin Nouvelle-Levée, No. 89,
Une Maison encoignure Commune et Bassin,
Une Maison encoignure Toulouse et Chartres,
Une Maison rue Dumaine, après l'encoignure Royale,
Magasin rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.
9

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON, le 26 mai, le nègre JAMES BROWN, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, marche les jambes écartées et très raides, le visage très noir et luisant; il a perdu une dent de devant de la mâchoire supérieure, a un gros ventre et la poitrine très large. Il avait [illegible] un chapeau blanc, un gilet rond de coton [illegible] et un pantalon de casimir. Il a, lorsqu'il [illegible], l'air asthmatique et répond très lentement. [illegible] ci-dessus sera payée à quiconque arrêtera [illegible] ramènera chez le soussigné, ou le logera [illegible] prisons de la ville.
[illegible] JOHN BROWN, arrimeur.

DETENUE à la geôle de police de la Municipalité No. 3 depuis le 3 du courant, une négresse nommée SUZANNE, se disant appartenir à Mme Frederick, demeurant à Pascagoula, elle est âgée de 40 à 35 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, peau rougeâtre, ne parle que l'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 9 juin 1843.
MIGUEL HERNANDEZ,
2d lieutenant de la garde

REÇU par le navire Tippecanoe, venant du Havre : [illegible] gants de dentelle, pèlerines [illegible] charpes bobin, de dentelles [illegible] à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53, rue Conti.

VINS [illegible] par le navire Tippecanoe venant du Havre, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53, Conti.

A vendre [illegible] Raffinerie de sucre de Boston.—Sucre [illegible] en pain, en poudre et écrasé, constamment en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SEL DE NITRE—3,000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

ARROW ROOT—15 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

THE—300 caisses différentes descriptions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

LIQUEURS—20 pipes genièvre de Hollande, [illegible] 10 barriques eau-de-vie de Cognac, Otard, Dupuy & Co [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

HUILE de Baleine [illegible] 20 barils actuellement en déchargement et à vendre par CH. DOANE & Co 69 Poydras

BACON—20 barriques [illegible] en magasin, à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras

PORC mess et prime, à vendre par CH. DOANE & co, 69 Poydras

TABAC—60 caisses à bas prix, à vendre par CH. DOANE & Co 69 Poydras

CORDES d'emballage—30 rouleaux à vendre par CH. DOANE & Co 69 Poydras

PANTOUFLES en cuir et maroquin—20 caisses pour hommes, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

HUILE de graisse—11 barils très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 66 Camp

D[illegible] d'emmagasinage peut être pris dans un magasin à l'épreuve du feu très convenablement situé, en s'adressant à HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

CAFE Laguayra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier

SAC en jute, cardages de Manille, [illegible] et autres [illegible] de toutes grosseurs, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier

VIN de Muscat, liqueurs françaises, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier

COTON bleu indigo—3 caisses, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 82, Gravier

MACHINES à nettoyer le coton, améliorées, de Carver, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier

GRAISSE—115 barils en magasin et à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

PORC mess et porc pour famille en demi baril, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

PLATS côtes en magasin, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

BŒUF—[illegible] barils prime et mess, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

WHISKEY—[illegible] barils vieux whiskey de Bourbon, article supérieur, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras

GRAISSE—76 barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

EN débarquement du navire Suviah, de Gênes—12 caisses citron, 46 caisses fruits conservés; 56 de eau de fleur d'oranger, 1 do velours de soie, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.

FERRANGLAIS en barre—Une petite facture bien assortie, à vendre à bas prix pour clore par A. GORDON, WYLIE & co.

FER BLANC, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.

FER pour cercles, anglais, assorti, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.

MARCHANDISES pour le marché du Mexique—Platillas, crass, bretagnes, indiennes, etc., à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.

MAIS—400 sacs en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

PORC prime à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

BACON—Plats côtes et épaules, en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

BOIS de Teinture—2000 quintaux en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée

PAPIER [illegible]—500 rames d'une qualité très convenable pour le Mexique, ayant droit au drawback, à vendre par EDOUARD LARRONDE, 86, St. Louis

CHANGEMENT DE DOMICILE—J. M. LAPEYRE a transporté son bureau au No. 20, rue St. Louis

TABAC de Cuba en feuilles, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

VINS de Madère et de Porto, en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St Louis

CIGARES de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis

OR américain, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co. 80, Bienville

BACON—Plats côtes, épaules et jambons, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

CHANVRE du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

FARINE—100 barils superfine, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

GRAISSE—156 barillets et 40 barils prime, à vendre par C. DOANE & Co 69, Poydras

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par S & J P WHITNEY & Co.

BARRIQUES à eau, cerclées en fer, à vendre à bord du navire Clinton, par S & J P WHITNEY & Co.

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit aux Epaves de la Municipalité No. 3, le 5 du présent mois, un cheval sorel, ayant la queue et les crins longs, les deux pieds de derrière blancs, une étoile blanche sur le front, quelques taches blanches sur le dos et une marque sur la cuisse gauche.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi. E. MAZERAT,
8 juin Capitaine.

ESCLAVE MARRON.

L'esclave nommé ARMOUR, répondant au nom d'EMA, mulâtre âgé de 32 à 35 ans, cuisinier, ayant travaillé à bord des steamers, est parti marron de chez son maître le 20 mai 1843.

Le dit esclave parle anglais, français, italien et un peu espagnol. Sa taille est d'environ cinq pieds six pouces. Il est rousset, toujours bien habillé, et presque petit maître; il a de légères cicatrices de brûlures sur les avant-bras, des aigues et des petits boutons à la figure.

Une récompense honnête sera donnée à la personne qui ramènera le susdit esclave à M. AYMARD, restaurant des Vendanges de Bourgogne, Place d'Armes, à la Nlle Orléans. 7 juin—6

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 25 de mai dernier, un petit griffe nommé Antoine, se disant libre, il est âgé de 11 à 12 ans, taille de 4 pieds 9 pouces, ayant une cicatrice sur le bras droit, demeurant 2ème municipalité parlant anglais et Français.

Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 2 juin 1843.
MIGUEL HERNANDEZ, fils
2 juin—10 2d. lieutenant de la garde.

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3. Depuis le 29 de mai dernier, un petit nègre nommé PAUL, se disant appartenir au docteur Eulon ou Saulford, au bayou Lafourche (Louisiane). Il est âgé de 14 ans, taille de 4 pieds 9 1/4 pouces, ayant une brûlure à la tête du côté droit, parlant anglais et français.

Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 2 juin 1843.
MIGUEL HERNANDEZ fils,
2 juin—10 Second Lieutenant de la garde.

DETENU à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3, depuis le 12 du courant, un nègre nommé JOHN, se disant appartenir à M. Joseph Hatchet, demeurant 2me. municipalité. Il est âgé de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds 4 1/4 pouces, peau rougeâtre, ne parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du Recorder en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 21 mai 1843.
MIGUEL HERNANDEZ fils,
2 mai—10 2me. Lieutenant de la Garde

Compagnie du Rail Road de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle Orléans, le 7 juin 1843.

UN agent pour la branche de cette institution à Lake Providence (Le.) sera élu mardi prochain 13 du courant. Les applications devront être faites par écrit avant cette époque.

Par ordre du Bureau
ADOLPHE LAYET,
7 juin Secrétaire

AVIS.

LA société existant sous la raison de C. Audra & Co. est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. Les soussignés sont chargés de la liquidation. M. C. Audra devant partir pour France sera remplacé par M. Jean Dubuy, lequel se joindra avec M. E. Eichelberger pour la continuation.

Nouvelle-Orléans, le 6 juin 1843
C. AUDRA,
7 juin—3 E. EICHELBERGER.

BATEAU DE PROMENADE A VENDRE

UN bateau, mâté, d'environ huit tonneaux, construit avec le cœur du chêne vert, doublé et chevillé en cuivre; il est ponté et a une jolie chambre avec quatre cabanes; sa marche est supérieure et il peut tenir la mer. Pour plus d'informations, s'adresser à
SAMUEL MORGAN,
3 juin—4 136, rue Bourbon.

AVIS.

LES personnes qui ont quelques affaires à régler avec Messieurs L. B. Macarty, sont priées de vouloir bien s'adresser à M. L. Garnier, chargé de sa procuration qui est déposée chez M. Octave de Armas, notaire.
Nouvelle Orléans, le 29 mai 1843.
30 mai 8 AUG. DELASSUS

MARCHANDISES diverses—150 barils porc prime, mess et autres qualités,
100 barils bœuf mess et prime,
300 barillets graisse,
70 barils et 40 1/2 barils graisse,
3 barils suif,
10 barillets langues de porc.
A vendre par LINDLEY & RUSSELL,
30 mai 93, Tchoupitoulas.

LA Société existant autrefois entre les soussignés sous la raison de commerce de P. B. MONTAMAT & Co. est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel. Les affaires seront liquidées par les soussignés conjointement.
Nouvelle Orléans, le 31 mai 1843.
P. B. MONTAMAT,
1 juin—10 Feo. TIO.

BOULIGNY & GANUCHEAU,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
22, *Vieille-Levée,*
2 juin—6 Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Louis Bourgeois, qu'ils aient à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, soit à Mme. veuve Louis Bourgeois, administratrice de la succession, ou à Félix Percy, not. pub.
1 juin—10

LA société de commerce qui existait en cette ville sous la raison de Prats & Hernandez est de ce jour dissoute par limitation. Le nom de la société sera seulement employé pour la liquidation.
Nouvelle Orléans 1 juin 1843.
JOSE PRATS,
1 juin MIGUEL HERNANDEZ

TABAC en feuille de Cuba et de la Havane, à vendre en magasin par E. TROISGROS.
26 mai 26, Vieille Levée

LE soussigné continuera les affaires de commission sous son seul nom et pour son propre compte.
1 juin JOSE PRATS

300 caisses Absynthe Suisse,
100 caisses Vin Muscat de Frontignan,
25 do. Curaçao,
30 do. Eau de Vie de Dantzig,
50 do. Liqueurs assorties,
50 barriques Vin de Marseille.
A vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
1 juin—10 24 Bienville

CHEVROTINES—Chevrotines de New York, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis
1 juin

AVIS—MM. North & Brothers sont seuls autorisés à recevoir les lettres adressées à l'ancienne maison de Peet & North, et à régler les affaires non terminées de la dite ancienne maison, en l'absence de la Nouvelle-Orléans de M. H. North, un des associés.
PEET & NORTH,
25 mai—4m en liquidation.

ETOFFES pour moustiquaires—à vendre en magasin, par Wm. FREHN & Co, 56 Douane
1 juin

CAFE de Rio de très bonne qualité, actuellement en magasin, à vendre par WM. FREHN & Co. 56 Douane

LINGE diapré et damassé—Un assortiment à vendre par WM. FREHN & Co.
1 juin 56 Douane

MAIS—270 balles et 200 sacs en débarquement d'un chaland à vendre par C. DOANE & Co.
1 juin 69, Poydras

100 CAISSES Liqueurs assorties,
20 do Cerises à l'eau de vie, Badio,
20 do Curaçao,
15 do Marasquino de Zara,
20 do Eau de vie Dantzick,
20 do Absynthe Suisse VI,
30 do de différentes marques,
50 do Vin Muscat Frontignan,
20 do do Lunel, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
25 mai rue St. Louis, Nos. 11 et 13.

VIN—60 barriques Vin de Bordeaux, Pauillac, Margaux, Médoc, St. Estèphe, &c.
14 barriques do do très vieux,
50 do do Marseille,
20 barils Vin blanc Barsac et Sauterne,
250 caisses Vin blanc Haut Barsac et Podensac,
400 do do rouge St. Julien, Médoc, St Estèphe, &c. à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
25 mai rue St. Louis, Nos. 11 et 13

AVIS

LE bureau de THOMAS BARRETT, receveur des deniers publics, se trouve RUE DE LA VIEILLE LEVEE, No 11.
26 mai—4f en 15j

TOILE à voile—Toile à voile de Russie, 36 pouces, marque Plotnikoff, do. do. impériale de 24 et 30 pouces de No. 1 à 6.

Toile à voile de coton de John Colt No 2 à 10, toile à voile anglaise blanche et écrue, passée à l'étuve, numéros assortis, ravens duck supérieur, constamment en mains et à vendre par J. ALBERT,
5 mai 22, St Louis

PORC—300 barils à l'inspection; bœuf, 60 barriques jambons, plats côtes et épaules, graisse, 60 barils, et 300 barillets; farine, 350 barils de St. Louis; whiskey, 60 barils rectifié et 10 Monongahela vieux; haricots blancs, 10 barils, et 250 sacs maïs sec en débarquement, à vendre par
31 mai J R SHAW & Co. 94, Poydras

TOILE à voile de Russie, d'Angleterre et de la manufacture de Paterson, New Jersey, E. Unis, à vendre par J. ALBERT,
27 mai 22, St. Louis.

BOUCAUTS pour mélasse—80 nids, chaque capables de contenir 330 galons, en débarquement du brick Peaonic de Boston et à vendre par ROBERTS & HALL,
5 mai 75 Magasins

LES soussignés, partant sous peu pour France et leur magasin de la Nouvelle Orléans devant être fermé jusqu'au mois d'octobre prochain, prient leurs débiteurs de venir régler immédiatement. Les personnes auxquelles ils pourraient devoir peuvent se présenter de suite, elles seront payées. BATAILLE & BIGEY,
23 mai 86, rue de Chartres

LIQUEURS et Vins—11 quart pipe de Malaga et Madère; 12 demi do et barils eau de vie, genièvre, &c en débarquement de la goëlette Van Buren, et à vendre par ROBERTS & HALL.
19 mai 75, Magasins.

ARDOISES, comtesses, vicomtesses à vendre par WM. FREHN & Co,
1 juin 56 Douane

ON DEMANDE à louer une Négresse cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pour servir une famille de 5 personnes. S'adresser à
29 mai T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

UN jeune nègre bien recommandé et connais. ant la ville, trouvera de l'emploi chez J. E. LOREILHE,
30 mai Encoignure Royale et Douane.

HABILLEMENTS D'ETE.
BATAILLE & BIGEY,
86, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très bien conditionnés et ont les formes les plus à la mode en ce moment à Paris.

Redingotes mérinos, diverses qualités,
Paletots do. diverses formes et qualités,
Habits do. diverses qualités,
Redingotes, paletots, habits et pantalons en très beaux coutils fil, &c. &c.

Un assortiment de Chapeaux paille d'Italie, de tous numéros.

Chapeaux Français soie; do. do. feutre, à $3 50 et $3 chaque en détail.

Les marchandises leur restant en magasin de la saison d'hiver, seront vendues à très bon marché. 21 mars

VINS rouges fins, des marques Château Laffite, Château Margaux, Château Leoville, Château Haut Brion, Château Gruau Larose et St. Julien.

Vins blancs : Podensac, Haut Barsac, Haut Sauterne, à vendre chez VALETON FRERES,
1 juin No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah

CONFITURES de la Havane—20 caisses confitures assorties, à vendre par VALETON FRERES,
1 juin No. 22 rue St Charles, sous le Verandah

AVIS.—Toutes sortes de provisions pour les personnes qui partent, se vendent à bon marché chez les soussignés. VALETON FRERES,
1 juin No 22 rue St. Charles, sous le Verandah

LES soussignés continuent à fournir aux familles 10 bouteilles de vin de Bordeaux pour $1.
VALETON FRERES,
1 juin No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah

GRAISSE—300 barillets, 11 barils et 16 demi do. à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
2 juin 26, Poydras.

ARDOISES de Bangor—5000 Ardoises 24 sur 12, 5000 dito 22 sur 12; 5000 dito 20 sur 10; 10000 dito 18 sur 10, 15000 dito 16 sur 10, et 15000 16 sur 8, en débarquement du navire Swanton, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp
22 mai

REÇU par le bateau Alabama, de son dernier voyage quelques barriques de guyave en petites et grandes boîtes; aussi une grande quantité de cabans de fruits confits; le tout bien frais et conditionné, à vendre par
1 juin Y. QUADRAS, Encoig. Chartres et St. Pierre

A LOUER—Une belle maison située à Biloxi, se composant de cinq appartements avec un jardin, un verger, cabane à bains, &c. &c.

Pour les conditions, s'adresser à
6 juin—2 F. REYNOIR, Biloxi

A LOUER—Le magasin No. 43 et 45 rue de la Levée. Pour les conditions qui seront modérées, s'adresser à HARTWELL & KIDDER,
6 juin 44, Poydras.

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 5271—Wm. C. Hopkins & Co. vs. Charles Sullivan et John Walker—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre John Walker à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité rue St. Louis, le jeudi, 22 juin 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur John Walker à la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir :

1o. Un certain jugement rendu par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, intitulé "John Walker vs Jno Donaldson et Job Turnbridge," No. 14,815, du docket de la dite Cour;

2o. Un certain procès aujourd'hui pendant à la même Cour, intitulé "Jno. Walker vs Jno Donaldson," pour la somme de $3,478 61—No. 14,447, aussi du docket de ladite Cour. Conditions, comptant.
EMILE LA SERE,
9 juin 3en10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No 5,432—L. Millaudon vs Peter Cunningham—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bon payable à douze mois, et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, le mardi, 11 juillet 1843, à midi, la propriété ci-après, décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir :

Toute cette portion de terre de forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, située sur la partie de la batture des faubourgs Ste Marie et Delord, au dessus de cette ville de la Nouvelle-Orléans, connue sous le nom de *Triangle*, et désignée sous le No deux, d'après un plan fait par C. F. Zimpel, député arpenteur des E. U. sous la date du 6 décembre 1841, et déposé en l'office de H. B. Cenas, notaire en cette ville; lequel lot mesure vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite batture; vingt deux pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur une profondeur à angle irrégulier, sur la ligne qui le sépare de lot No. un, de quarante neuf pieds neuf pouces et de soixante douze pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. trois; le tout mesure américaine.
Conditions. Comptant.
EMILE LA SERE,
9 juin 3en30j Shérif de la Cour de Commerce

No 1460?—Y. Labatut vs. Jh Froelicher.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le 11 juillet 1843, à midi,

Le bateau à vapeur WALKER, ses agrès, apparaux et ameublement, comme il se trouve maintenant sur la rive droite du Mississipi, vis à vis la propriété de J. Mc Donough.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions : comptant.
D. AUGUSTIN,
9 juin 3f en 3j Shérif de la paroisse d'Orléans.

P. Montfleury Talband vs ses créanciers

COUR DE PAROISSE—No. 19,967. En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, lundi 10 juillet 1843, à midi,

Trois lots de terre désignés par les Nos 4, 8 et 9, de l'îlet No. 1, situés à Tamsburg, en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ un mille et demi de la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels lots de terre font face au fleuve et sont vendus d'après un plan dressé par J. Schreiber, en date du 6 février 1837, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, abandonnés par ledit insolvable, à ses créanciers.
Conditions, comptant.
D. AUGUSTIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans et ex-officio syndic
8 juin 3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 22,121—Edgar Montegut vs. Joshua Winters—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le dix neuf juin à une heure de relevée, la propriété hypothéquée et décrite suivante, savoir :

Un certain lot de terre au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, désigné par le numéro dix-neuf dans le carré vingt quatre, qu'il est borné par les rues Neuvième, Fulton, Harmony et Chippewa, et mesure vingt neuf pieds neuf pouces, face à la dite rue Neuvième, entre les rues Fulton et Chippewa, sur une profondeur de cent onze pieds, 7 pouces entre des lignes parallèles, mesure américaine, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, le 10 juin 1841, et déposé comme plan numéro vingt-deux, dans le livre de plans numéro deux, de W. Christy, notaire public à la Nouvelle-Orléans, comme l'on pourra voir d'après un acte de vente de Price et McHenry à Joshua Winters, dressé le vingt-huit juin 1842, devant William Christy, notaire public à la Nouvelle Orléans.

Conditions de la vente :

Ceci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an, portant intérêt de cinq pour cent et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
27 mai 3f en 15j MANUEL J. GARCIA, shérif

COUR DE COMMERCE—No. 6062—Madame Reynaud vs. Mr. et Madame Perron—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au magasin No 92 rue St. Pierre, (1ère Municipalité) le vendredi, 9 juin 1843, à 10 heures du matin,

Un lot de Meubles, &c. Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant.
EMILE LA SERE,
29 mai 3en9j Shérif de la Cour de Commerce.

Vente par le Marshal.

A. Delassus vs Theodore Voisin et De Bohr.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 14 juin 1843, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti :

Un lot de marchandises sèches.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
6 juin C. CLAIBORNE, Marshal

Frederick Roy vs F. Lambert et A. H. Michel

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé contre A. E. Michel, par l'honorable T. W. Collins, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 10 juin 1843, à midi, à la rotonde de la Bourse St. Louis, entre les rues St. Louis, Chartres et Royale :

L'esclave CELESTINE, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
29 mai—3en 8j C. CLAIBORNE, Marshal

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane—J. P. Benjamin, chargé de la vente des biens de Edmond Fortier fils, en faillite.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 juin 1843, à midi, par l'habitation du failli, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o Le quart indivis d'une habitation sucrière située dans la paroisse St Charles, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 5 lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée en haut par l'habitation de John F. Peters, et en bas par celle de W. Kenner, mesurant 26 arpents et 25 toises de face au fleuve, sur une profondeur s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, ouvrant 16 degrés. Aussi le quart indivis des 100 esclaves suivants attachés à la dite habitation, savoir :

Adam, Anderson, Aaron, Anthony, Arthur, Alfred, Birtill, Bob, (tonnelier), Bob-Water, Boston, Calder, Chapman, Charles David, Dennis, Edwin, Frank, Henry, George, Humphrey, Jerry, Jacob, Jim, Grass, John Catcher, Joe Gordo, Julius, James, Joseph, Joe Langden, Lee, London, Manuel, Mishac, Pierre, Nathan, Ned, Nelson, Honoré aîné, Jean, Pierre, Papillon, Patrick, Paul, Peter, Robert, Pierre aîné, Baptiste, Samuel, Sandy Gros, Sandy Petit, Branay, Thornton, Tom, James Petit, Alcey, Eadie, Candide, Henriette Grande, Henriette Petite, Chalinette, Lena, Maria, Marianne, Marie-Jeanne, Marie-Anne, Pelagie, Suzanne, Ursule, Mathilde, Etienne, Sophie, Lessy, Mary, Sarah, Nancy, Fanny, Phili, Washington, Liza, François, William, Davis, Lucy, Nelson, Adeline, Thérèse, Sandy, Papi, Marie, Liza petite, Froisine, Victoire, Louis, Manette, Celingre, Thyphis, Surat, Jean Louis, Grot, Eugène, Christophe, Richmond.

La propriété ci-dessus sera vendue en bloc pour du comptant.

2o. L'esclave Sam.

3o. Une voiture étant la propriété du dit failli.
Conditions, comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
A. SIDNEY ROBERTSON,
20 mai—7 Marshal des Etats-Unis

BEURRE—21 firquins de Goshen, Orange County en débarquement du navire Newark, à vendre par GEORGE HARRISON,
6 juin 67, Tchoupitoulas

FROMAGE—250 caisses de Goshen, excellent article en magasin, à vendre par GEORGE HARRISON,
6 juin 67, Tchoupitoulas

SEL—2.00 gros de Liverpool, en magasin et à vendre par GEO. HARRISON,
6 juin 67, Tchoupitoulas

THE—100 demi caisses Pouchong, Souchong et Impérial en magasin et à vendre par GEORGE HARRISON,
6 juin 67, Tchoupitoulas

EAU DE VIE et Genièvre—100 barils 1re. 3e et 3e preuves, en magasin et à vendre par GEORGE HARRISON,
6 juin 67, Tchoupitoulas.

BOUTEILLES! BOUTEILLES!! BOUTEILLES!!!

ON ACHETE des bouteilles françaises vides, à la salle Washington, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
27 mai—1m

TOILE à drap et à chemise 4/4, 5/4 et 6/4 dernièrement reçues, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
30 mai 40, Commune

CLOUS—200 barriques assortis de fer de Suède, en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co.
30 mai 40 Commune

MARCHANDISES de coton—100 balles toile à drap 4/4 Appleton, 50 do Kennebec, 150 do drills 7/8 et 4/4, 25 do toile à drap et à chemises Watham, 25 caisses [illegible] blanc et de couleur et à vendre par HARROD, DARLING & Co.
30 mai 40 Commune

EAU-DE-VIE—Très vieille eau-de-vie de Cognac et de la Champagne, des marques Castillon et Leroy, eau de vie 4me preuve de J. J. Dupuy, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
27 mai

CUIRS—20 paquets de cuir pour selle et 4 douz. do pour brides à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
27 mai 26, Poydras

VERRE à vitres de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis
27 mai

PLOMB de chasse de N York, "Youle" numéros assortis à vendre à prix réduits, par J. ALBERT,
27 mai 22, rue St. Louis.

VINAIGRE—Vinaigre de vin blanc en grands barils, à vendre par J. ALBERT,
27 mai 22, St. Louis

BOIS de Tabasco. 332 quintaux en débarquement de la goëlette espagnole Favorito, de Tabasco, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
22 mai

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, &c. de la Palma et d'autres marques accréditées, à vendre par
22 mai MANUEL BLASCO, 26 Commune

300 Barils Chaux de Thomaston,
Ciment Romain et Hydraulique,
Plâtre de Paris.
Crins à plâtrer en barriques et barils.
Briques à feu anglaises et américaines.
Constamment en mains et à vendre au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD,
22 mai 47 Commune

EAU de Blue Lick—25 barils, dernièrement reçus des fontaines, en débarquement du steamer Choctaw, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 mai 26, Poydras.

AMANDES à coques tendres—12 balles nouvellement reçues, à vendre par J. E. LOREILHE,
22 mai Encoignure Royale et Douane

GENIEVRE—25 pipes genièvre de Hollande de la marque du steamboat, ayant droit au drawback, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
25 mai 11 et 13, St. Louis

20 huitièmes de pipe champagne Brandy vieux,
10 demi do. Cognac de preuve,
15 quarts do. do. do. à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
25 mai rue St Louis Nos. 11 et 13

10 SURONS indigo, pour cotonnades, qualité supérieure, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
25 mai Nos. 11 et 13, rue St. Louis.

CAFE—50 sacs Café Rio;
40 do Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
25 mai rue St. Louis, Nos. 11 et 13

FARINE—100 barils superfine, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
26 mai 11 et 13 St. Louis

BOUTEILLES à vin de Bordeaux—50 paniers à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
25 mai 11 et 13, St. Louis

CLOUS de Suède—dimensions assorties à vendre par GEO. B. CLIFFORD,
25 mai 47, Poydras.

CHAPEAUX de feuilles de Palmier—20 caisses qualités assorties, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.
6 juin

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitation, à vendre par FROST & Co 10, Magasins. 6 juin

PROCLAMATION
PAR ALEXANDER MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les représentants de l'Etat de la Louisiane dans le Congrès des Etats Unis, pour le vingt-huitième Congrès, pour servir pour deux ans à partir du troisième jour de mars mil huit cent quarante-trois, doivent d'après la loi, être élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivants, excepté à la Nouvelle Orléans, où l'élection aura lieu seulement ledit premier jour de juillet et dans la paroisse de St Jacques où l'élection sera close dans les deux premiers jours, savoir :

Un représentant au vingt-huitième Congrès pour être choisi dans le premier district congressionnel composé de la Municipalité No. un et de la Municipalité No. trois de la Nouvelle-Orléans, le faubourg Tremé et des paroisses St. Bernard et Plaquemines.

Un représentant au vingt-huitième Congrès, pour être choisi dans le second district congressionnel composé de la Municipalité No. deux de la Nouvelle-Orléans et de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi, et des paroisses de Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant au vingt-huitième Congrès pour être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des paroisses des Avoyelles, Catahoula, Carroll, Madison, Concordia, St. Tammany, Ste Hélène, Livingston, Washington, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Et un représentant au vingt-huitième Congrès, pour être choisi dans le quatrième district congressionnel, composé des paroisses Ste. Marie, St. Martin, Calcasieu, Lafayette, St Landry, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Union, Ouachita et Caldwell.

Et attendu que des vacances sont survenues dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane. Dans le Sénat par la mort de l'honorable George Waggaman et aussi une vacance dans le comté d'Iberville, et dans la Chambre des Représentants par la mort de l'honorable James B. Bickham de la paroisse de Washington, et par la mort de l'honorable Charles Ambort de la paroisse de Lafourche intérieure. Aussi dans la Chambre des Représentans par les démissions de l'honorable Nicholas Bayles, de la paroisse de Ste Hélène et de l'honorable Amédée Ledoux, de la paroisse de la Nouvelle Orléans, j'informe par le présent qu'une élection aura lieu dans les susdites paroisses aux lieux et places habituels d'élection, conformément aux lois existantes.

Et attendu qu'il est aussi prévu par la loi, que l'esprit du bon peuple de cet Etat est, qu'il est jugé nécessaire de convoquer une convention pour amender la Constitution.

C'est pourquoi j'ai aujourd'hui jugé convenable de lancer ma proclamation, notifiant aux électeurs et aux votants qualifiés de l'Etat à l'élection susdite, et commandant à tous les juges de paroisse, shérifs et autres officiers en quoi que ce soit concerné, de convoquer lesdites élections, pour l'élection des sénateurs et représentans susdits, ledit premier lundi de juillet prochain, et de prendre une liste distincte et séparée des noms des électeurs qui voteront pour ou contre une convention, dans leurs districts et paroisses respectifs, conduits, et afin que cette élection soit conduite et que les retours en soient faits dans le temps déterminé par la loi.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le dix huitième [L. S.] jour de mai de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante trois, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante-septième.
(Signé) A. MOUTON.

Par le Gouverneur,
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

QUARTIER GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 6 juin 1843.

MESSIEURS les [illegible] de la Légion sont invités à se réunir vendredi prochain 9 du courant, à six heures précises de l'après midi à l'Arsenal, [illegible] pour la commission [illegible].

La Brigade [illegible] recommandée à MM. les officiers [illegible].
Par ordre du Brigadier Général,
CHARLES CUVELLIER,
Commandant la Légion de la Louisiane.
L. DUBOURG[?],
7 juin Aide de Camp

FONTAINES BLUE LICK, Kentucky.
T. & L. P. HOLLIDAY, propriétaires

LES propriétaires de ces fontaines célèbres ont très reconnaissants du patronage qui leur a été accordé durant la saison dernière, et informent respectueusement leurs amis et le public en général, qui désirent une délicieuse retraite durant les mois d'été, qu'ils ont depuis la saison dernière, mis la dernière main aux améliorations qui n'étaient pas encore achevées, et qu'ils ont la satisfaction de pouvoir offrir actuellement tout le confortable nécessaire à ceux qui voudront leur faire la faveur de les visiter.

Leur établissement est aujourd'hui assez vaste pour contenir cinq cents visiteurs. Ils ne croient pas nécessaire de parler des propriétés médicales des EAUX BLUE LICK, qui, comme chacun le sait, sont les eaux les plus renommées des Etats Unis.

Mais ils feront remarquer que depuis l'année dernière, il a été découvert près des fontaines Blue Lick une très belle source d'Eau blanche sulphureuse qui ne le cède en rien à celle des fontaines d'Eau blanche sulphureuse de la Virginie. Cependant ils croient devoir dire qu'à l'époque des fortes pluies qui sont rares durant la saison des eaux, l'eau de la source s'élève au-dessus de la fontaine, et qu'alors [illegible] eau blanche et la détériore, mais ils ont la certitude qu'ils pourront détourner cette eau fraîche et donner l'eau de source pure à toute époque.

Les fontaines Blue Lick sont situées sur le chemin de Péage de Lexington et Maysville, à 36 milles environ de cette première ville, et 24 milles de la seconde, sur les eaux même de la rivière Licking, au milieu d'un pays escarpé et qui fournit toute espèce d'agrément aux amateurs de chasse et de pêche. Depuis l'année dernière, les propriétaires n'ont épargné ni soins, ni dépenses pour donner tout l'agrément possible à leur établissement, les différents moyens d'amusements qui manquaient l'année dernière sont actuellement en grand complet. Cet établissement est ouvert durant toute l'année pour les personnes qui voudront le visiter pour leur plaisir et pour leur santé et il sera plus régulièrement ouvert pour le commencement de la saison des eaux le 15 juin. Un arrangement a été fait avec un Tattersall pour fournir durant toute la saison des chevaux aux visiteurs. La même personne tient aussi à ses écuries aux fontaines, plusieurs voitures et cabriolets.

T & L. P. HOLLIDAY, propriétaires.

EAU BLUE LICK.

T. & L. P. HOLLIDAY, les propriétaires des fontaines Blue Lick, ayant récemment acheté l'intérêt de Mm. [illegible] M. Bedinger et D. Ballengall, dans les fontaines Blue Lick et White Sulphur, ont à présent le contrôle de ces eaux minérales célèbres, et sont prêts à en expédier dans tous les points des Etats Unis à des conditions raisonnables.

Ils nommeront aussitôt que possible des agents dans les différentes grandes villes de l'Union, pour vendre de ces eaux, et les personnes qui achèteront à ces agents peuvent être assurées qu'ils auront de l'eau pure et garantie.
T & L. P. H.

MM. SCHULTZ, HADDEN & LEACH, sont nos seuls agents dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on trouvera de l'eau pure et garantie. Les personnes qui achèteront de ces Messieurs, pourront en retirer un certificat.

Prix pour 20 barils et au dessus, $1 le baril, en quantité moindre $1 par baril.
31 mai—12 T. & L. P. H.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 70 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 38 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi 5 juin courant.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, soit 47 onces,

WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1843.

CAFE, SUCRE & TABAC—425 sacs café prime vert, 125 caisses sucre blanc et brun, 30 balles tabac en feuilles, en débarquement du steamship Alabama, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée
29 mai

REÇU par les derniers arrivages,
Cerises de l'eau en verre blanc,
Absynthe suisse (première qualité,
Huile d'olive de Flagnol,
Liqueurs supérieures de Champion,
Anisette supérieure de Bordeaux,
Vins en barrique de diverses marques.
J. E. LOREILHE
6 juin encoignure Royale et Douane

En vente à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.

Cours complet d'Agriculture théorique et pratique, par l'abbé Rozier, 19 vol. in-8
Dictionnaire des Ménages, 2 vol in-4.
Education morale, par Mme Amable Tastu.
Education maternelle, par Mme Amable Tastu
Cours d'anglais, par Johnson
Manuel latin, par Linkenas.
Œuvres de Lesage.
Œuvres de lord Byron.
Bon Jardinier, almanach pour 1843, et figures dudit.
Connaissances des temps, pour 1843, 1844, 1845.
Livres de médecine, de droit, de littérature, &c.
3 juin 07

AVIS.

MME VINCENT, brodeuse en tous genres, offre ses services aux Dames de la Nouvelle Orléans, elle blanchit, raccommode et remet à neuf toute espèce de dentelles et de tulles, à un prix très modéré.
3 juin—8 226, rue Dauphine, entre Maine et Ste-Anne.

SUPERBE RESIDENCE DE CAMPAGNE PRES LA VILLE.

A LOUER—Une jolie maison en briques située de l'autre bord faisant face au fleuve, sur la Levée, à l'endroit appelé "Mechanics' Village", joignant Gretna, en face Lafayette. Cette maison se compose d'un rez de chaussée et d'un premier, formant ensemble huit appartements, 2 cuisines et 2 cabinets en briques, 1 puits, une citerne et un grand jardin. Cette maison convient beaucoup à quelqu'un qui aurait des affaires en ville, vu qu'on peut s'y rendre par le ferry-boat qui traverse tous les jours, elle sera louée à un prix à un bon locataire. S'adresser sur les lieux à M. Serres ou au bureau du juge, ou 194 rue Royale, au magasin de chaussures. 3 juin—12

AVIS AUX DAMES ET MESSIEURS.

198 RUE ROYALE, à la Fabrique de chaussures on trouvera de jolies bottines d'été et bien variées de $2 à $4 25 et $2 50, souliers lacés à bout, prunelle ou vernis, à $1 50 dessus-lies $1 50 en jolie peau fine, de $2 pour 10 e cal. Tient aussi un assortiment de bottines pour fillettes et autres. Les Messieurs et petits garçons trouveront de la chaussure très bien conditionnée.

Nota. Il est bon de faire connaître aux Dames que les bottines sont faites de manière à faire paraître le pied plus petit que de son naturel, quoique étant parfaitement chaussé à son aise. 3 juin—12

FROMAGES DE GRUYERE—Les soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Saratoga arrivant de Bordeaux,

2 cuveaux contenant chacun 4 fromages de Gruyère "véritable" chaque fromage renferme dans une enveloppe de plomb. BOUTIN, GALLY & Co.
3 juin No. 72, rue Toulouse

MEUBLES SUPERBES à vendre pour cause de départ, se composant d'un Lit, d'une Armoire, d'une Toilette, d'une Table à ouvrage, d'un Piano français de Playel, Table à manger, Chaises, &c. &c.

S'adresser rue Royale No. 166, entre Conti et St. Louis, au magasin. 6 juin—6

AUX BEAUX CHENES VERTS, A BELOXI.

Avis aux personnes qui désirent passer l'été à la campagne.

LA résidence de Mme. PRADAT, à Beloxi, vient d'être ouverte au public; des bâtisses et de nombreuses améliorations ont été faites à cette résidence déjà si belle. On trouvera des logements confortables pour les familles, une table bien servie, des domestiques attentionnés, jardins charmants, amusements de tous genres, en un mot rien n'a été épargné pour rendre ce séjour des plus agréables. Les personnes malades trouveront dans l'établissement une bonne pharmacie, les attentions et les soins les plus empressés.

A l'arrivée de chaque steamboat, des domestiques fidèles, des voitures et des bateaux seront prêts à conduire les passagers à l'établissement. Les prix seront modérés. Venez et jugez. 11 mai—1m

VIN ROUGE—actuellement en débarquement de la barque Sarah Hand, de Bordeaux et à vendre par les soussignés,
20 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc.
32 barriques do Montferrand.
BOUTIN, GALLY & Co
12 mai 72, Toulouse

HUILE d'olive—Ton paniers Flagniol en bouteilles de 24 onces, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
26 mai 11 et 13 St. Louis

VIEUX wh skey Bourbon—15 barils qualité supérieure à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co.
26 mai 11 et 13 St. Louis

VITRIERS et Magasins—Un assortiment complet convenable pour les magasins de détail et les magasins d'habillemens, à vendre par FOSDICK & BROTH.
3 juin 66, Camp

PAR LE REGISTER.

Succession de Marie F. L. Laclotte [illegible].
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

VENDREDI neuf juin 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Françoise Laclotte, [illegible] le lot de terre et les esclaves ci-après décrits, savoir :

Un lot de terre situé rue des Magasins entre les rues Barthelemy et Duplantier, au faubourg Delord, ayant trente pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur, mais diminuant graduellement en allant dans la profondeur de manière à n'avoir que vingt pieds de large à la ligne du fond, ensemble les bâtisses et améliorations y existant et leurs dépendances.

Marie, négresse âgée d'environ 36 ans et sa fille nommée Athalie de quatre ans et demi.

Rose jeune négresse d'environ treize ans, très souvent malade.

Conditions de la vente : Le lot de terre un quart comptant et la balance à un, deux et dix huit mois de crédit; les esclaves à un quart comptant et la balance à six mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et en hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Louis T. Caire, notaire public. 9 mai

Succession de Samuel Ray.

LA vente du fonds du magasin de comestibles, appartenant à la dite succession, sera continuée demain, à midi, au magasin encoignure des rues Victoire et Champs Elysées.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 juin Register des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Mott a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Philip A. L. Coutee, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
9 juin Register des Testaments

COUR DES PREUVES—Attendu que Stephen Henriman a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John H. Clark, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
31 mai Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de François Foulard—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Pinel, curateur de cette succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
30 mai Register des Testamens

SUCCESSION de feu Louis Nicolas Allard.—Etat de la Louisiane, Paroisse de St. Bernard—Cour des Preuves de la paroisse de St Bernard—Il sera vendu par le soussigné, lundi, le 26 juin 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, les lots de terre et les esclaves suivants, savoir : [illegible], 21 de l'îlet No. 6, au faubourg Washington, mesurant vingt huit pieds quatre pouces, mesure américaine, de face à la rue de la Ronde et cent vingt quatre pieds de profondeur; le lot No. 22 de l'îlet No. 6 mesurant vingt huit pieds quatre pouces de face à la Ronde et cent trente quatre pieds de profondeur, ayant une cuisine en bois; Minny, griffonne âgée de 50 ans, domestique, blanchisseuse et repasseuse; Ceinte, négresse créole, âgée de 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et domestique; Louis, mulâtresse âgée de 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, comestible avec son enfant Charles, mulâtre de 18 mois.

Conditions de la vente comptant.

Les actes de vente seront passés devant C. V. Foulon, notaire public, Nouvelle-Orléans, aux frais des acquéreurs.
Paroisse St. Bernard, le 2 juin 1843.
9 juin TAYE S. ROUSSEAU, juge

TOILE supérieure pour chemises—30 balles reçues en débarquement du brick Timothy Pickering, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins
5 mai

BLANC de baleine—10 caisses très qualité en débarquement du brick Timothy Pickering à vendre par TUFTS & HOBBARDS, 70 Douane
30 mai

ESCLAVE à vendre—Un nègre âgé d'environ dix huit ans, bon domestique. Conditions au bureau du [illegible].
30 mai ROBERTS & HALL, 75 Magasins

HUILE de baleine—[illegible] barils en débarquement du brick Timothy Pickering, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
30 mai

BLANC de baleine—20 caisses de chandelles [illegible] en débarquement du brick T. Pickering et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins

PAPIERS peints pour appartements, à vendre chez le soussigné; par caisses de 300 rouleaux bien assortis.
J. E. LOREILHE,
Encoignure Royale et Douane

ALPAGAS [illegible] gazemères et drap d'été à vendre chez J. E. LOREILHE,
Encoignure Royale et Douane

L[illegible] et les passagers trouveront chez le soussigné un assortiment complet de provisions de voyage.
J. E. LOREILHE,
Encoignure Royale et Douane

BŒUF [illegible] 100 caisses comprenant [illegible] convenable pour le ville et le [illegible] prix par A. F. DUNBAR & co,
70 Douane

BLANC de baleine—50 caisses qualité supérieure
ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

INDIENNES [illegible] garance, noir et bleu, [illegible]
ISAAC BRIDGE, 76 Magasins
19 mai

TABAC [illegible] de caisses et barillets [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

M[illegible] en magasin, à vendre par P. C. PINCHELL, 74 Poydras

HUILE [illegible] d'automne et l'hiver, à vendre en [illegible] GEO. B. CLIFFORD,
47 Poydras.

J[illegible] épaules et plats-côtés, à vendre HARTWELL & KIDDER
44, Poydras.

P[illegible] de livres épaules à vendre HARTWELL & KIDDER,
44 Poydras

P[illegible] à vendre par HARTWELL & KIDDER,
44, Poydras

FARINE [illegible] superfine, fraîche, marque bakers, HEWITT, HERAN & Co,
4 44, Camp.

P[illegible] 40 barils prime, à l'inspection
PRICE & FROST, 20 Poydras

GRAISSE [illegible] en bouillon, actuellement en [illegible] à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras

F[illegible] PRICE & FROST, 20 Poydras

C[illegible] HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

P[illegible] SEVLER & Co. 45 Vieille Levée

A[illegible]—Un assortiment général à [illegible] W. A. RYAN, 46 Chartres

EAU [illegible] et fixatives, en magasin et à [illegible] W. A. RYAN, 46 Chartres

M[illegible] en magasin, à vendre J. U. LAVILLEBEUVRE, 148 Condition

C[illegible] barillets graisse supérieure [illegible] en magasin par CH. DOANE & Co. 69 Poydras

P[illegible] à l'inspection, à vendre par C. DOANE & Co., 69 Poydras

O[illegible] Fabriques assez de différentes descriptions, plancher, Gompas, jeux de bâtimens, à vendre en magasin par W. A. RYAN, 46, Chartres

BOUTEILLES [illegible] Bourdeuses—210 caisses [illegible] en débarquement du navire Emily Taylor, la barque New [illegible] et le brick Robert Wood, comprenant un assortiment général des marchandises ci-dessus, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix [illegible]
A. F. DUNBAR & Co. 10, Douane

BEURRE [illegible]—26 barillets reçus par le navire [illegible] à vendre par TUFTS & HOBBARD, 71, rue de la Douane.

BLANC de Baleine—[illegible] caisses qualité supérieure en débarquement du navire Edward Everett, de Boston, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

INSTRUMENTS aratoires pour jardin et habitations, [illegible] chaînes, moulins à mais, [illegible] à cheval, &c. à vendre par W. A. RYAN, 46 Chartres

A VENDRE en débarquement du navire l'Amérika, venant de Bordeaux,
[illegible] barriques vin de Pauillac 1840,
[illegible] do Médoc do. de Pauillac 1836.
CASTAING & LOMBARD,
21 m 53 Conti

SANGSUES.

VU la grande quantité de Sangsues récemment reçue de France, d'Espagne, l'entrepôt général de la rue du quartier se est arrangé de manière à les fournir aux consommateurs à un prix bien moins élevé que les moyennes, et un escalier [illegible].
RENAUD PETITBIEN,
Rue Quartier No. 16 entre Condé et Vieille Levée

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de Sangsues garanties, à vendre au nouveau Dépôt, rue Royale, No. 300, entre St Philippe et Ursulines.

On trouvera toujours à ce dépôt [illegible]. Les malheureux y obtiendront à moitié prix avec l'ordonnance des médecins connus de l'établissement.

On y trouvera de la poudre et de l'élixir pour les dents, ainsi que beaucoup d'autres articles. 6 juin—3

SANGSUES.

SANGSUES [illegible] reçues par les derniers arrivages de France, Bordeaux, Espagnoles, à vendre à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, No. 90, encoignure de l'Esplanade, à un prix [illegible].

Les ordres pour la campagne seront faits avec toute la promptitude possible, à des prix très modérés.
4 juin J. P. [illegible]

EAU DE VIE, dame-jeannes &c—1200 dame-jeannes [illegible] 5 gallons.

10 pipes Cognac de la marque de Pellevoisin [illegible] & Co. [illegible] kirsch de la forêt noire,
30 caisses fruits au jus assortis,
[illegible] caisses fruits pour crêmes,
100 boîtes sardines à l'huile,
200 paniers à [illegible].
A vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
1 juin Rue Bienville

AVIS—J. Latour, chaudronnier, informe le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que lors de sa société avec M. Ducret.

Son établissement est situé rue St. Louis No. 27; il ose espérer sur le patronage des personnes qui voudront l'aider de leur confiance. [illegible] 12av—6t

FORMATION DE SOCIETE
DUCRET ET LANGLADE,
Chaudronniers, rue St Louis, No. 14.

A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour exercer leur profession, leur atelier est situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.

Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et fer battu.

Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soins et promptitude.

Ils espèrent mériter le patronage des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.
J. L. DUCRET,
LANGLADE.
13 avril

AVIS.

MEFIEZ VOUS DES CONTREFACTEURS.

LE soussigné, agent général pour la vente des Pilules Anti-bilieuses de [illegible] dans la nécessité de prévenir le public contre la contrefaçon de cet article. Depuis son arrivée en ville, [illegible] [illegible] et garanti ne se vend seulement chez les personnes suivantes :

N. Morrison, 11, Magasins.
J. P. Sartor, encoignure Girod et Tchoupitoulas.
Doyle Holman, 14, Bâtisses triangulaires.
Laville, encoignure Hôpital et Vieille Levée.
Shaw & Hesley, encoignure Commune et St. Charles.
Geo Jones, apothicaire, Cercle Tivoli.
G. B. PEARSON,
Pour John Pennington & Sons.

FARINE—[illegible] barils des marques [illegible] de Warsaw à vendre en débarquement du steamer Mahoney[?], par HARROD, DARLING & Co. 40, Commune
2 juin

VENTES DE CE JOUR.

Chapeaux, Souliers, Groceries, &c. &c.
PAR MULLEN & O'HARA.
12 rue du Canal, Paulding's Row

IL sera vendu aujourd'hui 9 du courant, à 10 heures,
25 caisses chapeaux gris et blancs, à la mode,
50 douzaines chapeaux feuilles de palmier,
Une facture Souliers pour dames,
Aussi, à 11 heures :
Un grand assortiment de Groceries telles que Genièvre, Eau de vie, Cidre, Savon, Blanc de Baleine, Poivre, &c. &c.
9 juin—1

PAR M. BARNETT, Jr.

AUJOURD'HUI, 9 du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, No. 112, rue de Chartres, il sera vendu :

[illegible] pièces toile d'Irlande, 100 douzaines bas de coton, [illegible] 20 cartons [illegible] de chambre en toile, 20 pièces draperies, 10 caisses chapeaux, [illegible] pour moustiquaires.
A MIDI :
Vente de groceries et de meubles. 9 juin.

PAR A. FERNANDEZ & Co.

Vente de Groceries et Quincailleries pour clore une société.

VENDREDI prochain, 9 du courant, à dix heures du matin, au magasin de MM. F. Henry, Prudhomme & Co., rue de la Vieille Levée, No. 32, entre Conti et Bienville, il sera vendu aux enchères, pour clore les affaires de ladite société, un assortiment de groceries et quincailleries, consistant en vins de vin, liqueurs, [illegible], jambon, beurre, etc. en caisses, [illegible] Chaudières, [illegible] chaînes, [illegible] pêches, [illegible] etc. &c. Aussi, des marchandises sèches—plus l'installation du dit magasin.
Conditions, comptant. 9 juin—?

Vente du Marshal.

PAR W. [illegible], encanteurs.

IL sera vendu samedi 9 juin, midi, à [illegible] l'Arcade de Banks, rue des Magasins, [illegible] des propriétés d'Ordre de la Cour [illegible] pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, [illegible] dans la succession de A. G. Cockerell [illegible] :

1o. [illegible] au [illegible] de la Ville de [illegible] dans la paroisse Carroll, Etat de la Louisiane [illegible] No. 6, ayant [illegible] pieds de face sur 100 pieds de profondeur, [illegible].

2o. Un lot de terre situé dans la ville de Springfield, paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, entre la rue Water et la rivière Natalbany, formant un triangle. Ensemble les améliorations qui y existent consistant en un magasin d'entrepôt très commode, [illegible] droits et privilèges y appartenant.

3o. Onze lots de terre situés près la Ville Christine, dans la comté de Harrison, Etat du Mississipi, désignés sous les Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. Les Nos. 8 à 16 inclusivement ayant un demi-arpent de face sur le golfe du Mexique, les lots Nos. 17 et 18 ayant de face un demi arpent, et tous ayant de profondeur de 40 à 38 arpents.

4o. Un certificat du bureau des terres à Ouachita, pour l'entrée et le paiement de 40 acres de terre.

5o. Tous les droits, titres et intérêts sur un achat de terres au Texas, dans les mains d'un agent, et vendu sujet à une réclamation contre ledit certificat, et dont plus ample description sera donnée au moment de la vente.

6o. Tous les billets et comptes, ainsi qu'il appert d'une cédule qui sera montrée au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant W. Y. Lewis.
Conditions—comptant. 9 mai—3 en 3j

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis :

Un lot de terre dans la rue Marigny, entre les rues Craps et Amour, ayant 32 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur et adjacent à la résidence de M. J. Lewis, le dit lot est entouré et bien remblayé trottoirs en briques, bien payé, construit en briques, au milieu.

Conditions—$600 en billets de la municipalité No. 2, et $150 en monnaie courante, et la balance à 6 et 12 mois, en billets garantis par hypothèque.

Aussi—Une bonne négresse âgée d'environ 21 ans, parfaitement garantie, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et gardienne d'enfant, parlant anglais et français et connaissant bien la ville. 9 juin

Ce jour.

PAR WILLIAM G. HEWES.

IL sera vendu, samedi 10 du courant, au magasin d'encan rue de Chartres, No. 40, à midi, 100,000 cigares de la Havane, des marques Principe, Colon, Trabuco, Cayhel et Regalias.

Aussi—Environ 40 caisses Tabac manufacturé de diverses Marques. 9 juin—2

PAR WILLIAM G. HEWES.

SAMEDI 10 du courant, à dix heures, il sera vendu, Quelques Marchandises sèches consistant en Guinées bleues, Guinghams, Toile d'Irlande, Bretagnes, &c. [illegible] 9 juin—2

Esclaves domestiques pour famille.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, samedi 10 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves ci-après :

FRANCES, négresse, âgée de 22 ans, parlant français et anglais, élevée en ville, [illegible] pour aucune faute, [illegible] garantie.

Conditions [illegible] notaire public, aux frais de l'acquéreur.

VICTOIRE, négresse, [illegible] ans, bonne cuisinière française, [illegible] et domestique de maison, parlant français et anglais, [illegible] garantie.—Titres garantis.
Conditions, comptant.

L'acte de vente par devant C. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—3

PAR A. FERNANDEZ & Co.

IL sera vendu, lundi 19 de juin, à 10 heures F. M. au magasin de Graines, Plantes et Arbustes de J. Pinsard, rue Royale No 77, un assortiment complet Graines de Plantes et Arbustes de première qualité, Dahlias, [illegible], Camélias du Japon, Jasmins d'Orléans, Jasmins d'Arabie, Jasmins du Cap, Tubéreuses, Myrtes doubles et à petites feuilles pour bordures, Melliflores, Frangipaniers, Rhodes [illegible], Azalées, Roses, Rosiers 150 variétés dont 20 nouvelles, &c—Aussi une infinité d'autres plantes trop longues à énumérer.
Conditions, comptant. 9 juin—4

Vente pour cause de départ.
PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.

IL sera vendu jeudi 15 juin, à 10 heures, au magasin de M. Andre, rue Vieille Levée, No. 51, [illegible] et Conti, les marchandises qui le composent, consistant en verres, cristaux, porcelaine, [illegible] [illegible] ainsi que le mobilier [illegible].
Conditions, comptant. 7 ju.

PAR A. FERNANDEZ & Co.

[illegible] consignations.

SAMEDI prochain, 10 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de M. D. Toledano, rue [illegible], No. 26, sans réserve,
[illegible] vin rouge Fleuve Médoc,
[illegible] Chateau Lafitte 1834, 1835 et 1836,
[illegible] Leoville vieux,
[illegible] Lafitte, 1825,
20 barils Vin [illegible]
[illegible]
Cognac, [illegible] Suisse,
Liqueurs [illegible],
Vins [illegible]
[illegible]
Conditions, à la vente.

PAR A. [illegible]

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

QUARTIER GENERAL—PREMIERE DIVISION MILITAIRE.
Nouvelle-Orléans, [illegible] juin 1843.
ORDRE No. 8.

LES corps de volontaires de la Première Division Militaire prendront les armes le matin 4 [illegible] heures du matin, [illegible] complet [illegible] l'Indépendance nationale.

[illegible] Bataillon Washington sont [illegible]

[illegible] Division.

[illegible]

8 juin [illegible] BAMELLA.

IMPRESSIONS
[illegible]
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage.

Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODERES

INSTITUTION TIMOLEON LESASSIER, Sr
A CARROLLTON.

MR. T. LESASSIER a l'honneur de faire part au public et à ses amis, qu'il a fait de notables agrandissements dans son établissement qui le mettent à même de recevoir des pensionnaires internes. La situation de l'emplacement ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité et de la proximité de la Nouvelle Orléans, dont l'espace est franchie en une demi heure.

Les classes seront suivies comme par le passé, avec adjonction cependant de professeurs de français, tenue de livres en partie double et mathématiques.

Pour référence, s'adresser à
MM. A. T. Preston,
John R. Shaw & Co.,
Alfred Morel, } Nlle. Orléans
Devince Bienvenu
Et [illegible] } Carrollton

[illegible]

[illegible] de Degenetais [illegible] quérir les affections [illegible] Un succès aussi [illegible] les irritations [illegible] la coqueluche. [illegible] remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine [illegible].

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros, chez [illegible], No. 230, rue Royale dont la signature est apposée à chaque boîte. 6 fev—1a

GRAISSE—Huile de graisse, [illegible] à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
31 mai

CHANVRE—41 balles en débarquement du steamer Congress, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
26 mai

CUIVRE en feuilles—25 caisses de 16 barillets [illegible] à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
31 mai

FARINE—200 barils [illegible] à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
31 mai

GELEE et Pâte de Goyave, [illegible] MANUEL BLASCO, 26, Commune.
1 juin

Y. QUADRAS, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre, café de la Cité, importe directement de la Havane, et tient constamment en mains un grand assortiment bien choisi des meilleures cigares de la Havane, tels que : Regalias, Impériales, Canones, Trabucos, Panetelas, Damas et autres, qu'il offre à vendre à des prix réduits. 30 mai—

AVIS.

LES [illegible] à vin de Bordeaux [illegible] Royale et Douane.

WHISKEY—[illegible] à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.
8 mai

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour [illegible] William Crane, de [illegible] de l'honorable [illegible] compte [illegible] courant, il sera homologué [illegible].
[illegible] FRANCOIS SMITH, Juge

COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, 5 juin 1843. No. 16,308—Jean Vos[?] vs ses créanciers. La cession des propriétés de l'insolvable étant acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que lesdits créanciers se réuniront au greffe de Jean Agnus[?], notaire public, le 22 de juin, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable, et que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Par ordre de la Cour
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, le 5 juin 1843.
C. WETHAM,
9 juin—3 en 10j Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 1,807. Hugo C. Gildemeister vs ses créanciers et les créanciers de la faillite de Hugo C. Gildemeister & Co.—La cession des biens [illegible] de H. C. Gildemeister [illegible] la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Hugo C. Gildemeister & Co. Il est ordonné que ses créanciers se réuniront à l'étude de A. Mazureau, notaire public, le lundi 19 juin 1843, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable, et que toutes poursuites contre les biens et la personne soient suspendues. Il est de plus ordonné que [illegible] de Armas, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 6 juin 1843.
C. WETHAM,
9 juin—3en10j Député Greffier

EN FAILLITE—Dans la Cour de District des Etats Unis—9 juin 1843. Rapport du bureau des Commissaires dans la faillite de John Richardson, du failli—No [illegible].

Le Commissaire ayant référé la faillite dudit failli portant le titre et le numéro du docket ci-dessus au bureau des commissaires pour faire un rapport avant d'accorder la décharge, ledit failli ayant, pour se conformer à la loi, donné avis aux différents créanciers qui ont produit leurs preuves [illegible] référence, ayant référé la dite affaire pour le rapport ledit failli conformément à l'ordre de la Cour; il est actuellement ordonné que le failli présentera le titre ci-dessus au bureau, le jeudi 29 de juin, à 9 heures A. M. époque à laquelle [illegible] créanciers qui ont produit leurs preuves au dit failli et toutes autres personnes intéressées pourront comparaître et déduire les raisons, s'il y en a, pour lesquelles ledit rapport ne serait point approuvé et homologué par la Cour et ledit failli déchargé conformément audit rapport. Toute objection et opposition audit rapport devra être faite par écrit avant ledit jour assigné pour la lecture.
Par ordre de la Cour
N. R. JENNINGS,
9 juin—3 Greffier

AVIS est par le présent donné à toutes personnes ayant des propriétés taxables dans la paroisse de Jefferson [illegible] qu'elles soient résidentes ou non résidentes de la dite paroisse, que les taxes imposées conformément à la loi, par le Jury de Police de la paroisse de Jefferson, pour les années mil huit cent quarante deux (1842), seront dues et exigibles le troisième lundi de juillet prochain 1843, et que les taxes de l'Etat étant dues pour ladite année dans le délai de trente jours à dater du premier juillet, au bureau du shérif rue Jackson, entre les rues Levée et Fulton, ville de Lafayette, paroisse de Jefferson. Ledit bureau est ouvert depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Il sera procédé contre toutes personnes qui négligeront de payer lesdites taxes dans le délai ci-dessus mentionné, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'assiette et la perception des taxes, et pour recouvrer les taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson," approuvé le 14 mars 1843.
MANUEL J. GARCIA,
18 mai—80 Collecteur des taxes de paroisse.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent, salut. Attendu que John Anderson ayant acheté à une vente faite, et tenue par la Cour de District du Premier District [illegible] [illegible] 1843, pour en avoir [illegible] la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des propriétaires [illegible]" approuvé le 10 mars 1834, il est ainsi [illegible], [illegible] au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, que quiconque aurait droit à la propriété ci-après décrite, ou prétend qu'il devrait être rendu de l'ordre, le décret de confirmation ou le jugement de la cour, et en conséquence à la vente et aux titres et à l'acte de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire valoir ses raisons dans le délai de trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue, par le shérif susdit, le 16me. jour de mai de l'année 1843 [illegible] d'un décret de cette Cour, rendu le 31de mars [illegible] 1843 dans l'affaire de Ambroise C. Fulton vs Seth W. Nutley[?], No. 23,301 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit John Anderson s'est rendu acquéreur, pour le prix de sept cents piastres payable comptant.

Description de la propriété d'après le [illegible] judiciaire [illegible] :

Une certaine lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvant, ensemble les droits, chemins, privilèges et avantages y appartenant, située au faubourg Delord, désigné [illegible] entre les rues [illegible] Thomas, Benjamin et Tchoupitoulas, et désigné [illegible] d'un certain plan dressé par [illegible] déposé en 1839 et annexé à un acte de M. [illegible] à Nathan Nutley[?], pour [illegible] J. B. Martin, [illegible] pied anglais, [illegible] à la rue Thomas, sur [illegible] le tout plus ou moins avec les lignes parallèles.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 24 mai 1843.
20 mai—3en 30j P. LE BLANC, Dep. Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie par le présent que le troisième jour de mai 1843, le jugement définitif suit à été rendu dans l'affaire de Henriette Hozeil, épouse de Jean Grelly vs. son mari, No. 23,449. Cette cause ayant été soumise aujourd'hui par consentement et la Cour considérant que les allégations de la pétition sont pleinement prouvées par l'évidence; il est adjugé et décrété que jugement est rendu en faveur de la plaignante Henriette Hozeil contre le défendeur Jean Grelly, son mari, qu'il y ait jugement de séparation de biens et de corps entre les parties, et que l'autre [illegible] les frais [illegible].

Jugé et signé [illegible] le 3 mai 1843.
(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge

[illegible] de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai de l'année [L. S.] de Notre Seigneur mil huit cent quarante trois et de la soixante septième année de l'indépendance des Etats-Unis.
T. GILMORE,
Député Greffier

PROPOSITIONS.
Département du Trésor.
Nouvelle Orléans, le 19 mai 1843.

[illegible]

AVIS
Département du Trésor,
Nouvelle Orléans, le 19 mai 1843

[illegible] de son Excellence le Gouverneur A. [illegible] jeudi le 15 juin prochain, à 10 heures du [illegible] des propositions pour l'achat de tous les [illegible] machines, chars et tous autres articles qui appartiennent [illegible] au rail-road de la Nouvelle-Orléans et [illegible] Nashville, et qui sont maintenant au dépôt [illegible].
WM. DE BUYS,
Trésorier de l'Etat

PROCLAMATION
PAR ALEXANDER MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] sous le nom de [illegible] aux Plaquemines [illegible] pour découvrir et [illegible] perpétrateurs [illegible] Etat de la Louisiane [illegible] de cet Etat

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-septième jour de [L. S.] mai de l'année de N. S. mil huit cent quarante-trois, et de l'indépendance à Etats-Unis d'Amérique la soixante-septième.
A. MOUTON.

Par le Gouverneur,
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

AVIS AUX HABITANTS.

L. DUPERRON, & E. DELCAMBRE, Drs DENTISTES.

[illegible] Entre [illegible] et Dumaine

ONT l'honneur [illegible]

[illegible] 17 mai—

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achile LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne peuvent se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche 8 mai

PLATINA-CEMENT.

Mr. ACHILE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à l'état presque liquide et sans frottement causer la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une consistance très dure que celle de l'émail naturel des dents et [illegible] dont plusieurs années, son pouvoir préservatif, de manière à rendre l'extraction inutile.
No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville.

A LOUER—Ces trois îlets de terre situés derrière le Marché de la rue Poydras, bornés par les rues Poydras, Circus, St. Jean St Pierre et St Paul. Ils sont déjà entourés et pourront en tout être donnés immédiatement. S'adresser au Bureau du rail-road de la Nouvelle Orléans et Carrollton, rue du Canal.

JAMBONS—Plats côtes et épaules, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras
8 mai